



**Protocole sanitaire pour la réouverture du  
Club Nautique du Val de Sarthe - CNVS  
Plan d'eau de La Gémerie  
Le samedi 06 juin 2020**

### **1. Accueil au Club**

L'accueil reste ouvert aux publics dans le respect des distanciations physiques et des gestes barrières. Le port du masque est fortement conseillé. Port du masque obligatoire pour les 3 encadrants du Club. Pas de poignée de main, désinfection régulière des mains... Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition.

### **2. Vestiaires**

Ces espaces ne sont pas ouverts actuellement mais un accès à des toilettes et un point d'eau reste possible pour les adhérents au club. Ils seront désinfectés après chaque utilisation. Du gel hydro alcoolique et du désinfectant sera mis à disposition.

### **3. Inscriptions**

Le nombre de personne étant limité à 10 personnes dans le club, l'inscription à la séance de navigation est obligatoire. Elle s'effectuera en ligne via le site Internet du Club <https://cnvs.jimdofree.com/> et vous sera confirmée.

Le nombre de pratiquant étant limité à 7, seules ces personnes seront autorisées à être présent au club.

Les propriétaires de bateau, pourront accéder au plan d'eau par le parking de La Gémerie et non par le club.

## **4. Accompagnateur**

Les pratiquants adultes viennent sans accompagnateur.

Les pratiquants mineurs viennent avec un seul accompagnateur qui ne rentre pas dans les bâtiments. Les pratiquants seront pris en charge à l'extérieur des bâtiments. L'accompagnateur récupère la personne à la fin de la séance.

## **5. Accès au matériel nautique**

Les accès à nos locaux techniques et au parc sont réglementés pour limiter le brassage des personnes.

L'utilisation du matériel du club fera l'objet d'une prise en charge par l'utilisateur à son lieu habituel de stockage. Le nombre de personne dans les hangars est réglementé à 2.

Le sens de circulation s'effectuera dans les hangars ; entrée côté « ATELIER » sortie côté « CASIER »

A son retour de navigation, l'utilisateur remettra dans son casier tout son matériel dans le même sens de circulation. Celui-ci ne sera pas utilisé durant une semaine.

Pour les optimist, l'encadrant sortira le matériel dans la cour. Les utilisateurs mettront en œuvre leur bateau.

La désinfection des mains, le respect des distanciations et gestes barrières seront appliqués dans les hangars et dans le parc à bateau.

Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition ainsi que du produit désinfectant.

## **6. Le matériel personnel**

Vos équipements et matériels personnels de navigation doivent être réduits à minima et facilement identifiables pour éviter les manipulations inutiles lors du stockage/déstockage. Ils seront pris en charges par le club.

Vous devez arriver en tenue de navigation. Vos matériels doivent être régulièrement désinfectés par vos soins.

## **7. Mise à l'eau**

L'accès à la mise à l'eau doit respecter les règles de distanciation physique et gestes barrières.

La zone d'embarquement ainsi que l'accès aux pontons sont exclusivement réservés aux pratiquants.

## 8. Les horaires

Merci de respecter les horaires de début et de fin de séance pour permettre la bonne efficacité de nos dispositifs.

## 9. Signalétiques sur les espaces

- ✓ Affiche de prévention générique pour la lutte contre la propagation de la COVID 19.
- ✓ Affiche sur les gestes barrières.
- ✓ Affiche sur la distanciation physique.
- ✓ Fiche produit désinfectant.
- ✓ Fiche produit gel hydro alcoolique.

## 10. Diffusion du protocole

- ✓ Affiché sur la porte du bureau du Club.
- ✓ Affiché dans le bureau.
- ✓ Intégré au DSI
- ✓ Adresser aux adhérents par mail.
- ✓ En lecture sur le site internet du Club.
- ✓ Communiqué à la Mairie d'Arnage.
- ✓ Communiqué à l'AGAG.

Validé par le Conseil d'Administration du CNVS le jeudi 04 juin 2020

Daniel CARTEREAU

Président du Club Nautique du Val de Sarthe

